

## **REUNION DU 14 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 14 Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à EPANNES sous la présidence de M. Thierry BEAUFILS.

Étaient présents : Mrs AUGEREAU – BAUDOUIN – BAUDU – BEAUFILS – BRULÉ – LEDET – MOUSSEAU – POGUT – PONTET - ROULIN - Mmes BERNOLE – BLANVILLAIN – BOUBET – GALLOPIN – GUIGNARD

Mme Chantal GUIGNARD a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
présents : 15

Date de Convocation : Le 07 Avril 2014

### **C-15-04-2014**

#### **ELECTION DES MEMBRES DU CCAS**

Le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale est fixé à 5. Le Conseil municipal élit M. BEAUFILS Thierry, Mme BOUBET Noëlla, Mme GUIGNARD Chantal, M. BRULE Emmanuel, M. PONTET Denis en tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

### **C-14-04-2014**

#### **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Sur proposition du Maire, il est procédé à la désignation de la Commission d'Appel d'Offres.

Sont désignés :

-Président : M. BEAUFILS Thierry

-Membres titulaires : M. AUGEREAU Damien – M. BAUDU Damien – M. BAUDOUIN Jean-Nicolas

-Suppléants : Mme GALLOPIN Véronique – M. MOUSSEAU Denis

**C-16-04-2014****COMPOSITION DES COMMISSIONS**

Sur proposition du Maire, il est procédé à la désignation des membres des différentes commissions communales comme suit :

<b>Commission Affaires Scolaires</b>	<b>Commission des Finances</b>	<b>Commission Aménagements et Travaux</b>	<b>Commission de la culture et de la jeunesse</b>
-Thierry BEAUFILS -Anne BERNOLE - Sabrina BLANVILLAIN - Jérémie ROULIN - J-Philippe POGUT - Emmanuel BRULE - Chantal GUIGNARD	-Thierry BEAUFILS -Damien AUGEREAU -Denis PONTET -Véronique GALLOPIN -Denis MOUSSEAU -Emmanuel BRULE	-Damien BAUDU -J-Nicolas BAUDOUIN -Véronique GALLOPIN -Denis MOUSSEAU -Dominique LEDET -Jérémy ROULIN	-Sabrina BLANVILLAIN -Emmanuel BRULE -J .Nicolas BAUDOUIN -Anne BERNOLE -Damien BAUDU -J-Philippe POGUT
<b>Commission des Associations et manifestations</b>	<b>Commission Grands Projets</b>	<b>Commission Communication</b>	
-Chantal GUIGNARD -Dominique LEDET -Noëlla BOUBET -Denis MOUSSEAU -Sabrina BLANVILLAIN	-Thierry BEAUFILS -Damien BAUDU -Sabrina BLANVILLAIN -Denis MOUSSEAU -Dominique LEDET -Chantal GUIGNARD -Véronique GALLOPIN -Emmanuel BRULE -Noëlla BOUBET	-Emmanuel BRULE -J-Philippe POGUT -Denis PONTET -Jérémy ROULIN -Noëlla BOUBET	

**C-14-04-2014****DESIGNATION DES TITULAIRES/SUPPLEANTS DES SYNDICATS**

Sur proposition du Maire, il est procédé à la désignation de la Commission d'Appel d'Offres et des délégués de la commune devant siéger aux organismes et E.P.C.I. auxquels la commune adhère :

Délégués au Syndicat des Trois Rivières (Guirande Courance Mignon) :

- Titulaire : M. MOUSSEAU Denis
- Suppléant : M. BAUDOUIN Jean-Nicolas

Délégués au Syndicat de Pays du Marais Poitevin :

- Titulaire : M. BRULE Emmanuel – M. POGUT Jean-Philippe
- Suppléants : Mme BLANVILLAIN Sabrina – M. PONTET Denis

Délégués au SIVU pour la restauration et la valorisation du Marais Poitevin :

- Titulaire : M. BRULE Emmanuel – M. POGUT Jean-Philippe
- Suppléants : Mme BLANVILLAIN Sabrina – M. PONTET Denis

Délégués à la Communauté d'Agglomération de NIORT :

- Titulaire : M. BEAUFILS Thierry
- Suppléant : M. MOUSSEAU Denis

Délégués au Syndicat Mixte de Production et Distribution d'eau de la Basse Vallée de la Courance :

- Titulaire : M. BAUDOUIN Jean-Nicolas - Mme BLANVILLAIN Sabrina
- Suppléant : M. LEDET Dominique

Délégués au Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin :

- Titulaire : M. MOUSSEAU Denis
- Suppléant : Mme BERNOLE Anne

Délégués au Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres :

- Titulaire : M. BAUDOUIN Jean-Nicolas
- Suppléant : M. ROULIN Jérémie

Membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Pôle :

- M. PONTET Denis
- M. BRULE Emmanuel

Syndicat du centre d'incendie et de secours de la Courance :

- Titulaires : M. BEAUFILS Thierry - M. ROULIN Jérémie – M. LEDET Dominique
- Suppléant : Mme BERNOLE Anne

Association pour l'insertion par la protection et l'entretien du Marais Poitevin (AIEMP):

- Titulaire : Mme BLANVILLAIN Sabrina
- Suppléant : M. ROULIN Jérémie

**C-20-04-2014**

**VOTE DES DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE**

Afin de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

#### **C-17-04-2014**

#### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Sur proposition du Maire, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes aux différentes associations énoncées ci-dessous :

Société de Chasse	100 €
Coopérative scolaire d'Epannes	1000 €
APE d'Epannes (association parents d'élèves)	600 €
GPA	22 000 €
Tennis Frontenay Rohan-Rohan-Epannes	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €
Club Cyclo d'Epannes	100 €
La Truite de Mère	20 €
Bibliothèque Jacques Prévert	700 €
ASSAME	100 €

Le montant total des subventions accordées est de 24 620 euros.

Ces sommes sont inscrites à l'article 6574 du budget primitif.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire informe le Conseil Municipal d'une vente de maison dans la Grande Rue, près de la pharmacie.  
Après vote, le Conseil municipal n'applique pas le droit de préemption.

- Monsieur SALLARES et Madame BLANVILLAIN, domiciliés dans le lotissement des Jardins de Ribray, demandent l'autorisation d'utiliser une partie d'un terrain communal mitoyen à leur propriété (une vingtaine de mètres carrés) afin de la clôturer et d'en faire l'entretien. Une décision en sera faite lors du prochain Conseil municipal.

### **C-18-04-2014**

- Denis Mousseau a rencontré les interlocuteurs de La Poste de Frontenay Rohan-Rohan pour l'implantation d'une agence postale communale. Sans investissement, l'accueil de l'agence se fera dans les locaux de la mairie de manière temporaire et pourrait être envisagé début juin.

Un technicien informatique de La Poste va installer une connexion centralisée et sécurisée, La Poste fournit le matériel.

Pour ce faire l'aménagement de la mairie sera revu. Le bureau de la secrétaire sera transféré dans la pièce du cadastre

Après la présentation du projet de création d'une Agence postale communale dans les locaux de la mairie, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la transformation du relais poste commerçant en Agence postale communale à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'Agence postale communale pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.

- Pour information, Frédérique COLLOT, aujourd'hui en décharge syndicale, a fait sa demande de réintégration à la mairie.

### **C-19-04-2014**

- Monsieur le Maire indique qu'en complément de la délibération du 02 Décembre 2013 relative aux tarifs de la salle socio-culturelle, il est précisé que cette salle sera mise à disposition gratuitement pour les associations épannaises dans le cadre d'une manifestation sur une journée, entre les mois d'octobre et avril, une fois par an sous réserve de la disponibilité de la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la mise à disposition gratuite de la salle socio-culturelle dans les conditions proposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'application de cette gratuité.

- Comme suite à la demande de Mme SAVARY du CLIC du Bassin de vie niortais, le Conseil Municipal se propose de répondre favorablement à sa demande d'occupation de la salle socio-culturelle le 3 juin 2014 de 9 h 00 à 16 h 00 en accordant une mise à disposition gracieuse du lieu dans le cadre de l'action de prévention à destination des seniors sur la thématique du sommeil chez les seniors.

Noëlla BOUBET fera l'accueil à 9H00.

- M. Jérémie ROULIN est désigné correspondant défense de la commune. Aussi, il représentera Monsieur le Maire à la prochaine commission de sécurité communale qui aura lieu au Foyer Logement le 24 Avril prochain à 9H30.

- M. Denis PONTET et M. Pierre FOURNIER représenteront la commune auprès du CNAS.

- Information concernant l'école :  
108 enfants inscrits à la rentrée 2014, il pourrait y avoir fermeture d'une classe.  
Pour des enfants hors commune dès lors qu'un enfant est déjà scolarisé à Epannes, nous accepterons les enfants d'une même fratrie.  
Les inscriptions pour la rentrée 2014 se feront du 5 au 16 mai 2014.

- Pour information, Le Maire a rencontré le Docteur DELELIS qui met fin à son activité le 27 juin 2014.

La séance est levée à 23 H 35 et les membres présents ont signé après lecture.

Séance du 14 Avril 2014 : Délibération n°C-13-04-2014 au n°C-20-04-2014